

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel Jeudi 30 janvier 2014

Délégués présents : Mesdames et Messieurs : MARTIN G., MASSY J., LEROUX F., DUBREUIL A., BRAUD D., RONDIER D., TABUTIN M., LECLERC C., JOULAUD C., FANTINET R., BOURDUT C., PENAUD J.P., RENAUDET L., PORTIER P., COUTURIER D., LHOPITEAU A., MAUGENEST G., COFFIN D., COLIN T., DUMONTET B., DUBREUIL J.C., AUBERGER M., PHILIPPON A., PIVARD E., MOREL M.T., PETIT E., DUMONTET J.M., MALLET B.

Délégués excusés : MARTIN P., BOURICAT G. (pouvoir à P. PORTIER), ABRANOWITCH S., DESAGES H., MERVAUX M.P. (pouvoir à J.C. DUBREUIL), PIGEON A., SAINT JOANIS T., BOUCHAUVEAU M.

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Bilan économique 2013 de la Communauté de Communes
- ✓ Projet d'acquisition d'un terrain (propriété de Mr Gadet) jouxtant les locaux du RAM
- ✓ Dossier éolien
 - Point sur les différents permis de construire
 - Volet financier
- ✓ Point sur l'atelier de Chazemais
- ✓ Lancement des opérations prévues dans le dossier « Accueil de nouvelles populations »
 - Etude sur la valorisation du village d'art
 - Recrutement d'un professionnel du tourisme
 - Accueil et accompagnement des candidats à l'installation
- ✓ Point sur le dossier Signalétique du territoire
- ✓ Point sur le projet de la « Rue des Arts », démarrage des travaux
- ✓ Questions diverses

Bilan économique 2013 de la Communauté de Communes

Le Président présente le bilan des investissements réalisés par la Communauté de Communes au cours de l'année 2013. Les membres du Conseil Communautaire demandent qu'un bilan identique soit fait pour les 6 années du mandat.

Projet d'acquisition d'un terrain jouxtant les locaux du RAM

Le Conseil Communautaire a validé lors d'une précédente Assemblée Générale le principe de nouveaux aménagements dans le Relais Services Publics afin de dédier un espace aux activités du RAM. Ce projet a été présenté lors d'une réunion publique à Huriel aux assistantes maternelles ainsi qu'aux parents d'enfants concernés. Ces derniers ont sollicité la création d'un espace jeux à proximité.

Cette demande ne peut être satisfaite qu'à partir de l'achat d'un morceau de terrain situé en bout du bâtiment et appartenant à Monsieur GADET. Ce dernier est favorable à la vente d'une parcelle de 262,50 m² pour un montant de 1 250 €.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'acquérir cette parcelle et de prendre au charge les frais de bornage.

Dossier éolien

✓ Volet financier

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire avait délibéré il y a 6 ans pour une répartition de la Taxe Professionnelle comme suit : 60 % à la Commune, 25 % à la Communauté de Communes et 15 % aux autres communes.

Aujourd'hui, la Taxe Professionnelle a disparu et a été remplacée par la CET (Contribution Economique Territoriale) qui se décompose en 3 parties :

- la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) dont le taux est voté librement par les assemblées délibérantes
- la CAVE (Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises) : 26,5 % pour le bloc communal + 48,5 % pour le Département + 25 % pour les Régions
- l'IFER, une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, dont la répartition est prévu par les lois de finances : 70 % pour les EPCI, 30 % pour le département. Dans les 70 % dédiés à l'EPCI, la loi prévoit une obligation de reversement aux communes d'une attribution visant à compenser les nuisances environnementales.

A partir de ces éléments, le Président présente plusieurs simulations de redistribution de la Contribution Economique Territoriale.

Après de longues discussions et des hésitations de la part des membres sur la nécessité de se repositionner 1 mois et demi avant les élections, le Conseil Communautaire décide avec 21 voix pour, 6 voix contre et une abstention de redélibérer.

Avec un vote à 23 voix pour et 5 abstentions, le Conseil Communautaire décide de modifier sa délibération initiale concernant la redistribution de la CET à l'intérieur du bloc communal comme suit : 40 % aux communes, 50 % à la Communauté de Communes, 10 % aux autres communes.

✓ Point sur les différents permis de construire

- Saint Martinien : le permis est validé
- Chazemais : le permis fait l'objet d'un pourvoi en cassation depuis 6 mois. Le plaignant est cependant décédé entre temps.
- Saint Désiré : on se situe au début de la procédure et le permis devrait être délivré bientôt.
- Courçais-Viplaix-Mesples : la Cour d'Appel a été saisie pour le permis. Une décision devrait intervenir dans l'été 2014.

Point sur l'atelier de Chazemais

Le Conseil Communautaire décide de laisser à Julien REVIDON jusqu'au mois d'avril pour se positionner sur la location ou non de l'atelier. Au-delà de cette date d'autres demandes pourront être examinées.

Lancement des opérations prévues dans le dossier « Accueil de nouvelles populations »

Il s'agit de la mise en place des actions subventionnées par le Conseil Général et le Leader au titre de l'appel à projets « Accueil de nouvelles populations » sur lequel il y avait eu une réponse commune de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel et de la Communauté de Communes du Val de Cher.

Etude sur le positionnement du village d'art d'Huriel

Il s'agit de confier à un cabinet spécialisé sur les villages d'art une mission d'une durée de 13 jours permettant de mieux appréhender les questions suivantes :

- ✓ Définir des activités susceptibles d'être accueillies à Huriel (Rue des arts notamment) ainsi que les profils idéaux des porteurs de projet.
- ✓ Etablir la stratégie et les moyens à mettre en œuvre pour porter l'offre d'installation à la connaissance du milieu professionnel, puis opérer une sélection entre les porteurs de projets.
- ✓ Définir les actions d'animation et de communication à programmer ainsi que leurs conditions de mise en œuvre pour développer la notoriété et l'attractivité du Village d'Art d'Huriel auprès du public départemental, régional, voire au-delà.

Il sera en outre proposé à la Communauté de Communes du Pays d'Huriel des informations pouvant lui permettre d'apprécier l'opportunité d'une candidature au label *Villes & Métiers d'Art*.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité moins une abstention de lancer cette opération et de la confier au cabinet Dextérix Consultant spécialisé dans le conseil et le développement des métiers d'art. Il réalise aussi régulièrement des « expertises technico-économiques » pour l'attribution du label *Entreprise du Patrimoine Vivant* par le Ministère chargé de l'Artisanat.

Le coût de l'étude est de 10 000 euros HT avec 80 % de subvention entre les fonds Leader et ceux du Conseil Général.

Recrutement d'un professionnel du tourisme

Ce projet a déjà été évoqué lors des précédents Conseils Communautaires et le recrutement a été lancé. Environ 80 candidatures ont été reçues, elles proviennent de toute la France. 8 candidats ont été sélectionnés. Les entretiens auront lieu le mercredi 5 février 2014.

Cette opération bénéficie de 80 % de subvention et d'un autofinancement des 2 Communautés de Communes à hauteur de 20 %.

Accompagnement des candidats à l'installation

Il s'agit là d'étendre l'intervention de la Boutique de Gestion sur les territoires des deux Communautés de Communes.

Cette opération permettra une prise en charge sur notre territoire de 80 % des frais occasionnés par la présence de cet organisme.

Point sur la signalétique du territoire

A la signature du marché avec la société Mic Signaloc, le montant estimé des lattes était de 9 387,90 € HT. Aujourd'hui, après avoir fait le tour des besoins des communes, le coût réel s'avère être de 16 116,08 € HT.

Le Conseil Communautaire décide de prendre en charge ce surplus considérant que l'enveloppe initiale prévue était plus important car elle était de 45 007 € TTC (cartes et lutrins compris) avec une subvention de 20 697 €.

Un dossier répertoriant les demandes de chaque commune est confié aux délégués avec une demande de retour corrigé sous une quinzaine de jours.

Point sur le projet de la « rue des Arts »

Les travaux devraient démarrer fin février 2014. L'ensemble des riverains a été prévenu et l'état des lieux du jardin de Madame PEYROUX devrait intervenir prochainement en présence d'un huissier.

Questions diverses

✓ Diminution du loyer de Monsieur Beurain

Le Conseil Communautaire, considérant les difficultés financières de Monsieur BEURAIN et son implication dans le village d'art, décide (avec 19 voix pour, 3 contre et 6 abstentions) de diminuer le montant de son loyer de 50 € par mois et de le passer à 350 € au lieu de 400 €.

✓ Demande du centre social pour la livraison des gouters des centres de loisirs par la SOGIREST

Le Conseil Communautaire décide de refuser cette demande préférant que les goûters des enfants soient confectionnés sur place plutôt que confier à une entreprise industrielle.

✓ Atelier de ferronnerie d'art

Le Président présente au Conseil Communautaire un projet des plans de l'atelier du ferronnier d'art. Aucune observation n'est émise si ce n'est la nécessité de rester sur l'enveloppe financière initiale prévue.

Ce dossier fera l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR.

✓ Semaine « visite de la délégation mongole »

Le Président rappelle à tous les participants le spectacle qui aura lieu le 18 février à la Salle Polyvalente d'Huriel et auquel sont conviés tous les délégués communautaires.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale aura lieu le mardi 4 mars 2014 à 17 H 30 à Saint Martinien.